



Rapporteur : Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO

49571

Commission n°2

26 - Famille, Enfance, Prévention

### Soutenir les parentalités par une approche volontariste et partenariale

Le jeudi 26 septembre 2024 à 09h32, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. MARTIN), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme ROGER-MOIGNEU), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h17.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 novembre 2020 relative à l'adoption du schéma départemental enfance - famille 2020 - 2025 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 septembre 2022 relative à l'adoption du projet de mandature 2022 - 2028 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024 ;

## Exposé :

La parentalité est un concept complexe qui recouvre plusieurs aspects, liés à des relations diverses. Qu'il s'agisse de relations individuelles, familiales, sociales ou de politiques publiques, le soutien aux parents est un enjeu croissant depuis les années 1990. Ce soutien regroupe de nombreuses initiatives et actions visant à fournir aux parents les ressources et informations dont ils ont besoin pour assumer leurs responsabilités dans le climat le plus serein possible.

### I. LE SOUTIEN AUX PARENTS DANS UN CONTEXTE EN EVOLUTION

Les actions d'accompagnement doivent tenir compte de la diversité des situations parentales. Être parent peut se vivre en couple ou seul, et les parcours de vie sont marqués par différents défis comme l'isolement ou la maladie. La diversité des formes familiales, qu'il s'agisse de familles recomposées, monoparentales ou homoparentales, reflète aussi les évolutions sociales et médicales récentes. Par exemple, dans les familles où les parents ne vivent pas ensemble ou dans les couples homoparentaux, la coparentalité est une forme de partage des responsabilités parentales. Dans ce contexte, les enjeux autour de la parentalité sont nombreux. Si l'intérêt de l'enfant doit rester au cœur des réflexions engagées, les attentes vis-à-vis des parents occupent une place grandissante dans le discours des professionnels et dans l'opinion publique. Le soutien aux parents s'adapte donc à ces nouvelles configurations familiales pour offrir un accompagnement adéquat.

Ces dispositifs peuvent néanmoins être teintés d'un certain aspect normatif, comme en témoignent les récents débats d'experts autour de la parentalité. Devant certains agissements des jeunes, la responsabilité parentale est régulièrement pointée, avec des réponses parfois répressives comme des stages pour « parents défaillants ». Pourtant, il est essentiel de comprendre que les compétences parentales dépendent de nombreux facteurs, notamment sociaux et économiques. C'est pourquoi, pour être vraiment efficaces, les dispositifs de soutien doivent s'inscrire dans une approche plus large, prenant en compte les conditions de vie des parents.

### II. LES PARENTALITES ET LA REDUCTION DES INEGALITES SOCIALES DE SANTE EN ILLE-ET-VILAINE

Le soutien aux parentalités est intégré dans une démarche globale de promotion de la santé, qui ne se limite pas à l'aspect médical, mais englobe des questions comme celles du logement ou de l'emploi. Un environnement stable et sain contribue au bien-être des parents et de leurs enfants. Cette approche s'appuie sur des principes de santé publique, comme ceux définis dans la Charte d'Ottawa de l'Organisation mondiale de la santé, qui considère la santé comme un moyen de mieux vivre, et pas seulement comme un objectif à atteindre. C'est pourquoi l'attention portée aux conditions de vie des familles bretonnes permet de renforcer le sentiment de sécurité des parents et ainsi, de valoriser leur capacité à bien répondre aux besoins de leurs enfants. En ce sens, les politiques liées au logement et à l'emploi contribuent fortement à l'efficacité de la politique familiale et du soutien aux parents.

Outre les conditions de vie, certaines périodes de la vie, comme les 1000 premiers jours d'un enfant, ou comme l'adolescence, nécessitent une attention particulière. Les actions du Département se concentrent donc sur ces moments clés pour apporter une aide appropriée aux familles. Chaque parent doit pouvoir recevoir un soutien adapté à ses besoins, en tenant compte de ses vulnérabilités mais aussi de ses propres ressources. En soutenant les parents bretonnes

auprès de leur.s enfant.s, les moyens mis en œuvre portent l'ambition d'un universalisme proportionné, où chacun.e bénéficie des mêmes interventions, avec une intensité variable selon les vulnérabilités qu'il.elle traverse. Certaines périodes de la vie peuvent être le moment de vulnérabilités particulières. En accueillant au quotidien les parents, les enfants et les jeunes, les équipes des 22 centres départementaux d'action sociale contribuent ainsi à proposer une offre de services de qualité et ajustée aux besoins de chacun.

A titre d'illustrations, en 2023 :

- les consultations de protection maternelle et infantile ont accueilli **1043 femmes enceintes**, **9518 enfants** en consultation de puériculture, et **4077 enfants** en consultation médicale infantile ;
- les centres de santé sexuelle ont réalisé **2040 consultations** pour **1301 patients** ;
- l'accompagnement éducatif à domicile familial global a proposé **832 accompagnements** grâce à **32 travailleurs sociaux spécialisés**.

Plus largement, les missions du Département permettent l'articulation de plusieurs niveaux d'action, en dépassant l'échelle individuelle. L'inscription de l'accompagnement à la parentalité dans l'ensemble des politiques départementales d'Ille-et-Vilaine permet de porter une attention à l'environnement familial dans son ensemble.

### III. DES DYNAMIQUES COLLECTIVES A IMPULSER DANS LES BASSINS DE VIE

Les dispositifs de soutien aux parents sont variés et peuvent être proposés par des services publics ou soutenus par des associations. Depuis la crise sanitaire de 2020, la demande de soutien parental a augmenté, avec l'émergence de « coachs parentaux » parfois peu qualifiés et dont la légitimité peut être discutée. Ces évolutions doivent questionner la place des professionnels qualifiés et leur visibilité dans un paysage dense. Acteur incontournable par ses services de proximité dotés en professionnel.les compétent.es dans le domaine de l'enfance et dans l'accompagnement des parents, le Département d'Ille-et-Vilaine valorise cette dimension de soutien auprès des familles.

Au-delà de l'accompagnement individuel, l'action collective reste essentielle. En 2023, **73 actions collectives** destinées aux parents ont été organisées sur l'ensemble du territoire : ateliers d'éveil par le toucher, initiation au portage, groupes d'échanges entre parents...

Le Département inscrit son action dans une démarche durable et veille à l'articulation de ses interventions avec les autres acteurs, institutionnels et associatifs. Il travaille notamment en réseau pour proposer un soutien diversifié et adapté à chaque famille. Ce travail en partenariat permet d'offrir un large éventail de services, répondant aux besoins spécifiques des parents et de leurs enfants. Le soutien financier aux associations vient s'ajouter aux actions concrètes mises en œuvre sur le territoire breillien.

A titre d'exemple, le Réseau parentalité 35, co-piloté par le Département avec la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine et la Mutuelle sociale agricole des Portes de Bretagne, a permis de programmer **141 actions** de soutien à la parentalité en 2024, dont **28 actions financées** par le Département pour un budget de **18 000 euros**.

Les actions menées en faveur des parents par le Département sont nombreuses et variées. Elles reposent sur une vision collaborative et positive, orientée vers l'intérêt de chaque famille. Cette approche volontariste et participative demeure un enjeu central pour continuer à soutenir les parents et leurs enfants dans les années à venir.

## Décide :

- de prendre acte de l'état des lieux sur le soutien aux parentalités, joint en annexe ;
- de poursuivre le soutien aux associations et à l'ensemble des partenaires, dans une dynamique de réseau et de complémentarité des acteurs ;
- de valoriser la dimension collective des actions de soutien à la parentalité, en orientant les interventions dans une approche positive en promotion de la santé.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 3 octobre 2024

ID : AD20240336

Pour extrait conforme